

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****PRIMEADVANCED
SURESCAN MRI**

Système implantable non rechargeable de
neurostimulation médullaire

Avis de radiation

LPPR

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 20 janvier 2026

Faisant suite à l'examen du 20 janvier 2026, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20 janvier 2026

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société MEDTRONIC France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de système implantable non rechargeable de neurostimulation médullaire PRIMEADVANCED SURESCAN MRI détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3495605	Neurostimulateur médullaire, MEDTRONIC, PRIMEADVANCED SURESCAN MRI, système complet et accessoires	97702 + accessoires
3424210	Neurostimulateur médullaire, MEDTRONIC, PRIMEADVANCED SURESCAN MRI, renouvellement	97702

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

PRIMEADVANCED SURESCAN MRI, 20 janvier 2026

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr